

Kaduna, généralement appelé État de Kaduna pour le distinguer de la ville de Kaduna, est un État situé au nord-ouest du Nigéria. L'État de Kaduna consiste en 23 zones de gouvernement local. Les villes principales sont Kaduna (la capitale), Zaria et Kafanchan.

Les services de gestion des déchets solides (GDS) de l'État sont gérés par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MENR) et par l'Agence de protection de l'environnement de l'État de Kaduna (KEPA). Du fait que les sites d'élimination finale sont des décharges à ciel ouvert, le milieu environnant se dégrade. Seulement 5 % des flux de déchets collectés sont recyclés. Afin d'améliorer les revenus provenant de la GDS, le gouvernement de l'État tente de mettre en place un nouveau système de taxation des déchets depuis janvier 2018 (en commençant par les districts à revenu élevé).

Informations de base

Population	6 113 503 (recensement de 2006) ; 8 000 000 (2016, CIA Factbook)
Croissance de la population (% annuel)	1,4 (2006-2015)
Superficie (kilomètres carrés)*	46 053
Climat	Tropical de savane
Principales industries	Textiles, machines, acier, aluminium, produits pétroliers, poterie. Kaduna est l'un des centres du Nigéria en matière d'éducation, avec de nombreux établissements d'enseignement supérieur dont l'université la plus reconnue au Nigéria.
Monnaie**	1 USD = 361,2 NGN (Naira nigérien) (février 2019)

Sources : * Wikipédia, État de Kaduna, consulté le 15 mars 2019, <https://en.wikipedia.org/wiki/Kaduna_State>

** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
Système institutionnel	
Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> Les lois et réglementations relatives à la GDS sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> » Décret n° 1 de 1994 sur la protection de l'environnement dans l'État de Kaduna ; » Règlement n° 1 de 2011 sur la GDS de KEPA ; » Règlement KEPA n° 6 de 2009 sur le contrôle et la gestion des substances dangereuses ; » Règlements n° 4 de 2009 sur les études d'impact environnemental et audits de KEPA. » Autorité de protection de l'environnement de l'État de Kaduna, loi KEPA de 2010. Il y a un cadre juridique pour les PPP, dont l'Agence de promotion de l'investissement de l'État de Kaduna est en charge.
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil exécutif de l'État de Kaduna a approuvé la première politique de l'État en matière d'environnement et travaille actuellement à son plan de mise en œuvre.
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Constitutionnellement, la GDS relève des conseils locaux. Dans l'État de Kaduna, KEPA gère les déchets dans les zones urbaines de l'État de Kaduna. Les conseils locaux sont responsables de la gestion des déchets dans les zones rurales. Le gouverneur de l'État définit la vision en matière de GDS, le commissaire est responsable de la politique et de la stratégie, les secteurs privé et informel opèrent les services, tandis que KEPA réglemente le système de GDS tel que défini par sa loi et ses règlements (<www.kepa.org.ng>). MENR est responsable de la politique et des lois relatives à la GDS. KEPA est responsable du suivi, de la supervision et de la mise en application.
Système technique	
Quantité de déchets produits et caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de déchets produits : 240 tonnes/jour (2017, DFID). Caractéristiques des déchets : plastiques 10 %, papier 8 %, métaux 5 %, déchets organiques 54 %.
Stockage et élimination / Collecte et transport / Balayage des rues	<ul style="list-style-type: none"> L'accès aux services de collecte gouvernementaux dans l'État n'est que de 1,5 %. Plus de 50 % de la population urbaine a accès à des services privés ou informels moyennant des frais. Le système de GDS est opéré par le prestataire de services nommé par le gouvernement, Cape Gate Investments Ltd. Le gouvernement de l'État de Kaduna (KDSDG) a chargé un prestataire, également Cape Gate Investments Ltd., de nettoyer les espaces publics moyennant des frais (payés par le gouvernement). Les industries, les entreprises et les ménages sont desservis par des collecteurs privés ou par le secteur informel moyennant des frais. Seulement 10 % des déchets municipaux sont collectés de manière formelle. Il y a plus de 6 000 ramasseurs de déchets informels, y compris des enfants.
	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Collecte des déchets par Cape Gate Investments Ltd.</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Collecte en porte-à-porte par des collecteurs informels</p> </div> </div>

Rubrique	Présentation générale
Traitement intermédiaire / Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> ● Il y a six installations de récupération des matériaux (MRF) et stations de transfert communautaires. Toutes sont gérées par Cape Gate Investments Ltd. ● Il y a six revendeurs de déchets et neuf recycleurs à échelle industrielle. ● Seulement 5 % des flux de déchets collectés sont recyclés.
Élimination finale	<ul style="list-style-type: none"> ● Il y a deux sites de décharge désignés officiellement (les décharges communales non officielles abondent dans la ville) et tous sont gérés par Cape Gate Investments Ltd., en accord avec KDSG. ● Il n'y a pas beaucoup de ramasseurs de déchets sur le site d'élimination finale, mais quelques agriculteurs collectent des déchets organiques pour une utilisation comme engrais.
	 Site d'élimination finale
Système financier	<ul style="list-style-type: none"> ● Il y a une subvention du gouvernement fédéral pour les entreprises de traitement des déchets privées. ● L'État de Kaduna collecte également des fonds auprès des gouvernements locaux et les utilise pour la collecte des déchets. Par conséquent, les résidents ne paient pas de frais de collecte des déchets. ● Le financement de la GDS dans l'État de Kaduna est actuellement en transition. À compter de janvier 2019, KDSG doit contribuer à hauteur de 40 % et les gouvernements locaux à hauteur de 60 %. Il est prévu que les gouvernements locaux assumeront pleinement la responsabilité de la GDS dans leurs zones respectives d'ici 2020.
Considérations environnementales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> ● Il y a maintenant une politique environnementale d'État approuvée qui soutiendra le secteur informel. ● KDSG et Cape Gate Investments Ltd. travaillent ensemble pour formaliser les services informels de GDS.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Aucune activité de donateurs n'a été identifiée. Cependant, le département du Développement international (DFID) a mis en œuvre par le passé un projet de gestion des déchets liquides.
Améliorations nécessaires (par ordre de priorité)	<ul style="list-style-type: none"> ● Besoin d'un système de revenus durable afin de couvrir les coûts d'exploitation du traitement des déchets, à court terme. ● Il y a un plan à long terme sur la GDS, comme indiqué dans la politique de l'État sur l'environnement.

Quantité de déchets à chaque étape du flux de déchets *

Flux des déchets	Quantité** (tonnes/jour)	Remarques
1 Production de déchets	240	Déchets générés dans les maisons, bureaux, commerces, restaurants, etc.
2 Dépôt pour la collecte	N/A	Déchets déposés pour les services de collecte.
3 Système individuel d'élimination	N/A	Élimination aux sources de production, par exemple incinération ou enfouissement.
4 Recyclage à la source	N/A	Réutilisation des matériaux, compostage, vente à des recycleurs.
5 Collecte et transport	24	Quantité de déchets collectés et transportés.
6 Dépôt sauvage	N/A	Déchets déposés illégalement dans des lieux inconnus.
7 Traitement	N/A	Recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
8 Recyclage/Réduction	N/A	Quantité de déchets recyclés et/ou réduits par recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
9 Résidus	N/A	Résidus provenant des installations de traitement.
10 Site d'élimination finale	N/A	Quantité de déchets mis en décharge.
11 Recyclage	N/A	Recyclés sur les sites d'élimination.
12 Élimination finale	N/A	Quantité de déchets finalement éliminés sur les sites d'élimination.

* Basé sur le diagramme de flux de déchets en page 1 de l'annexe.

** Les chiffres incluent des valeurs estimées.

Emplacement des installations de gestion des déchets et photos associées



Site d'élimination finale 1 (coordonnées : 10° 24' 23.4" N, 7° 23' 57.1" E)



Site d'élimination finale 2 (coordonnées : 10° 35' 51.7" N, 7° 19' 59.8" E)